

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES.

25 centimes la ligne

RÉCLAMES,

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS
28	Jeudi	ss. Evêques	Soturac, Cardaillac.	☉ D. Q. le 2, à 7 h. 48' du mat.
29	Vendr.	s. François.	St-Pantaléon, Gourdon.	☉ N. L. le 9, à 7 h. 83' du mat.
30	Samedi	s. Martine.		☉ P. Q. le 15 à 11 h. 43' du soir.
				☉ P. L. le 25, à 10 h. 12' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART.	LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURR. RS.	DISTRIBUTION.
	5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
	7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agén (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
	9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
		(Montauban, Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
	10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarat), Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
		Castelnaud-de-Montrastier (Limogne)	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 23 Janvier 1864.

BULLETIN

Le refus de la Diète d'accéder à la proposition austro-prussienne pour l'occupation du Sleswig, agite vivement les esprits et rend la situation grave en Allemagne. L'Autriche et la Prusse prétextent de ce refus pour déclarer qu'elles agiront seules et en dehors de l'action commune, et déjà les troupes Viennoises se rendent en Danemarck, avec cette recommandation de François-Joseph de vivre dans la meilleure intelligence avec les troupes Prussiennes. On voit dans ce fait, une rupture entre les deux grandes puissances Allemandes et les Etats secondaires. Il est difficile de prévoir quelles conséquences résulteront de cet état de choses. En attendant, le monde de la politique et des affaires en est vivement impressionné.

La Gazette de Cologne donne comme certain que les deux grandes puissances vont sommer le cabinet Danois, d'abroger la Constitution de novembre dans le délai de quarante-huit heures. En cas de refus, 50,000 austro-prussiens passeront l'Eider.

A Stuttgart, la chambre des députés a résolu à l'unanimité de prier le gouvernement de mettre immédiatement des troupes à la disposition de la Diète et de prendre à cet effet les mesures nécessaires pour la mobilisation de tout le contingent.

Des lettres de Turin annoncent une grande agitation dans le parti Garibaldien et Mazzinien. Le gouvernement d'Italie fait de louables efforts pour empêcher une explosion du parti unitaire et révolutionnaire. Il fait procéder à de nombreuses arrestations, à des saisies de journaux, etc. On craint cependant que les ministres et le

Roi lui-même ne soient débordés par les passions contre Rome et l'Autriche.

A Rome, le comité du parti d'action, dans une réponse au comité rival, se déclare prêt à renverser le gouvernement pontifical.

Avant peu, le cabinet s'expliquera devant les chambres et leur soumettra la ligne de conduite qu'il entend tenir, pour sauvegarder l'autorité et l'initiative du gouvernement du Roi. — Le Ministre de la justice a présenté à la chambre un projet de loi pour la suppression des corporations ecclésiastiques et l'abolition des dîmes.

La crise ministérielle continue en Belgique. Les élections de Bruges sont validées par la chambre, les trois représentants élus ont prêté serment et ont pris place sur les bancs de la droite.

La correspondance cracovienne décrit, d'après le journal la Chwila, la manière dont les insurgés polonais passent l'hiver. Les détachements sont cantonnés dans les villages ou dans les baraques construites exprès. Ils sont bien vêtus, reçoivent régulièrement des vivres et s'exercent au maniement des armes. Ils évitent pour le moment tout engagement avec les Russes.

Les nouvelles de la Vera-Cruz, datées du 20 décembre, confirment la continuation des progrès pacifiques de l'occupation française et le mouvement chaque jour plus déclaré des Mexicains vers le nouvel état des choses. On n'entend plus parler aujourd'hui de guerillas dans ces contrées qui en étaient depuis si longtemps infestées.

L'influence du drapeau tricolore vient de convertir le gouverneur Doblado à l'empire projeté; chose extraordinaire, en présence de ses ardentes proclamations anti-françaises publiées depuis peu de temps.

Les nouvelles d'Amérique apportent que les confédérés ont cerné la garnison fédérale de

Petersburg. Ils ont chassé les fédéraux de Burlington et menacent Cumberland en Maryland. Une attaque est attendue à chaque instant de ce côté. Fitz Hagh, Lee et Rosser s'avancent entre New-Creek et Petersburg.

Une proposition a été faite au sénat pour appeler un million de volontaires en 90 jours, sous le commandement de Grant.

La chambre des représentants a adopté par 88 voix contre 21, une motion portant que toute proposition de négociations avec les confédérés doit être rejetée.

Comme on le voit, la guerre ne paraît pas être à la veille de cesser en Amérique.

A. LAYTOU.

Il est arrivé, dans l'après-midi, plusieurs dépêches d'après lesquelles le gouvernement de Copenhague, sur les conseils de la France, serait disposé à accepter tout arbitrage pour la question des duchés. Dans tous les cas, la marche en avant des troupes austro-prussiennes continue.

A la fin de la séance de Mercredi, le Corps législatif a rejeté, par 167 voix contre 63, l'amendement relatif à l'extension des attributions municipales et départementales. On s'est occupé jeudi du paragraphe concernant la politique intérieure. On sait que l'opposition présente deux amendements : l'un ayant pour objet le rappel de la loi de sûreté générale; l'autre réclamant de nouvelles franchises pour la presse.

Dans la séance d'hier, le Corps législatif a rejeté les deux amendements présentés par l'opposition sur la loi de sûreté générale et sur le régime de la presse.

On lit dans le Moniteur :

« Les journaux de l'opposition se sont empressés de donner des extraits d'une brochure sur le Mexique tendant à examiner les difficultés de l'expédition, niant les résultats avantageux qui peuvent en découler et avançant qu'il n'y a qu'une très-petite portion du Mexique qui se soit déclarée en notre faveur. Or, nous trouvons dans le Times du 18 janvier une correspondance du 9 décembre dont nous

extrayons le passage suivant :

« Tout porte à croire qu'au commencement de janvier, Guadaluajara, San-Luis, Aquas-Calientes, Morelia et Guanajuato se seront déclarés en faveur de l'intervention. Si l'on ajoute à ces Etats ceux qui ont déjà reconnu la régence, on aura ainsi les sept huitièmes de la population totale du pays. »

« Il est triste de penser que, lorsqu'il s'agira de rendre justice à notre politique extérieure, il faille chercher la vérité dans les journaux étrangers et non dans les journaux français. »

On lit dans le Constitutionnel :

« La souscription à l'emprunt de 300 millions, ouverte depuis deux jours, a tout le succès qu'on avait prévu; le capital sera plusieurs fois couvert, bien que les listes de souscriptions irréductibles, qui figuraient pour de si grosses sommes dans les précédents emprunts, ne soient pas admises pour ceux-ci.

« Les petits capitaux se portent avec un empressement bien naturel vers les coupures de 6 francs, qui leur présentent, entre le privilège de l'irréductibilité, celui de l'escompte immédiat. De plus, ces coupures, dès qu'elles sont libérées, peuvent être au porteur si le souscripteur le désire.

« C'est ici le cas de rappeler que la faculté d'escompte accordée aux coupures supérieures à 6 fr. de rente peut, aux termes de l'arrêté ministériel du 12 janvier, être suspendue par décision du ministre des finances.

« On a remarqué que la coupure de 6 fr. est une innovation; jusqu'à présent les petites coupures avaient été de 10 ou de 5 fr. de rente. Ce chiffre s'expliquait lorsque le type principal des fonds français était de 5 %, il devenait au contraire incommode lorsqu'il fallait l'appliquer au 3 0/0; les coupures de 6 fr. ont le double avantage de multiplier exactement l'unité, qui est de 3 fr. de rente, et de se grouper avec une égale facilité par sommes de 1,500 fr., ce qui est le minimum des coupures négociables à terme sur le marché des fonds publics. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 23 janvier 1864.

UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE

D'APRÈS L. MUHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

3

— La comtesse Wielopolska. —

(Suite.)

— Va, Matuschka, va prendre du repos, lui dit-elle; tu as travaillé pour moi toute la journée, et il ne faut pas oublier que tu es la seule amie, la seule consolation que m'ait laissée le sort. Quand je te regarde, il me semble parfois retrouver dans tes yeux le regard de ma mère, et je fais des rêves de bonheur, et je pense au jour où, assise à ses pieds, contemplant son beau visage, je me faisais raconter par elle l'histoire de ma patrie. Je crois la voir posant sa main sur ma tête pour me donner la bénédiction du soir; je crois l'entendre me dire, en levant au ciel ses grands yeux où les larmes étaient tarées

La reproduction est interdite.

depuis longtemps : « Prie Dieu qu'il fasse de toi une grande et digne fille de la Pologne; demande-lui la grâce de te souvenir toujours des devoirs sacrés que la patrie impose à chacun de ses enfants ! »

Matuschka était tombée à genoux et pressait sur ses lèvres tremblantes le bas de la robe de sa maîtresse.

— Ne vous attendrissez pas ! murmura-t-elle d'une voix suppliante, n'attristez pas votre cœur. La comtesse ne l'entendit point. La tête renversée sur le dossier de son siège, elle fixait au plafond ses regards enflammés.

— Je me suis souvenue de mes devoirs, dit-elle tout bas; je n'ai pas oublié le serment que je prêtai chaque soir à ma mère, que j'ai scellé, à sa dernière heure, d'un dernier baiser sur ses lèvres mourantes. J'ai été toute ma vie une fille de la Pologne. Je lui ai sacrifié tout ce que je possédais; aujourd'hui je n'ai plus rien que moi-même, que ma propre personne, et je suis prête à la lui consacrer aussi. Mais tous mes efforts seront vains; Dieu a détourné les yeux de la Pologne.

— Ne blasphémez pas, maîtresse, ne blasphémez pas Dieu. Ayez confiance en lui et ne perdez pas courage.

— Tu as raison, dit la comtesse en frissonnant; le découragement est une offense envers Dieu. Si les Polonais ne font rien pour eux-mêmes, que ferait Dieu pour nous? Quand nous aurons versé notre dernière goutte de sang, quand le dernier cœur polonais aura été brisé sous les pieds des chevaux de nos ennemis, alors seulement il sera temps de nous plaindre à Dieu. Mais non, ces plaintes seraient encore un blasphème ! Apaise-toi, mon cœur ! Lève-toi, Matuschka, ne pleure plus ! Tout peut encore reprendre une tournure heureuse, et nous devons faire notre possible pour qu'il en soit ainsi.

Elle s'inclina pour relever Matuschka qui sanglotait, et, se contraignant à prendre une mine gaie et souriante :

— Vois-tu, le nuage est déjà dissipé, et le soleil reparait sur mon visage. Sois donc tranquille et confiante, ma fidèle amie ! Dieu tournera de nouveau ses regards vers nous, et il aura pitié de notre désolation. Retire-toi dans ta chambre, et accorde à ta pauvre et vieille tête le repos dont elle a besoin.

— Non, maîtresse, ce n'est pas le moment. Qui ouvrirait la porte à l'empereur, qui l'introduirait ? — C'est vrai, j'oublie que je n'ai plus de laquais, que tu n'es pas seulement mon unique amie, mais aussi mon unique servante. Va donc attendre l'empereur. Ah ! puisse-t-il venir !

Elle tendit la main à Matuschka, qui la baisa tendrement; puis elle passa du petit cabinet de toilette dans une pièce assez richement meublée, comme on en donne dans tous les hôtels aux étrangers de distinction. Mais le velours des meubles à l'antique était déteint, et ça et là une main malhabile avait raccommodé les trous des rideaux, des draperies, des portières et du grand tapis étendu sur le parquet. Cependant Matuschka avait pris soin de donner à cette élégance surannée un caractère plus confortable et plus riant. Sur la grande table de chêne incrusté, on voyait des vases de cristal pleins de fleurs odoriférantes; la verdure et les fleurs garnissaient aussi les fenêtres; et, afin que sa pauvre maîtresse eût au moins un plaisir ou une consolation, Matuschka avait fait placer un piano dans ce salon dès le jour de leur arrivée à Neustadt. Il restait donc à la comtesse la douceur de confier à son art favori les plaintes et les souffrances de son âme.

Le piano était ouvert et un cahier de musique placé sur le pupitre. Quand le regard de la comtesse s'y fixa, ses yeux étincelèrent d'une flamme plus vive.

— Je vais chanter ! s'écria-t-elle avec un sourire étrange; on dit que l'empereur aime beaucoup la musique, surtout celle des opéras de Gluck.

Elle s'assit au piano et feuilleta le cahier de musique.

— Orphée et Eurydice, dit-elle à voix basse. C'est la musique favorite de l'empereur; à ce que m'a dit la signora Bernasconi. Oh ! si je savais quel est son air de prédilection !

Elle se remit à feuilletter, tout en jouant par-ci par-là quelques mesures avec la main droite ou en chantant à demi-voix la mélodie de quelque air. Peu à peu ses traits fiers et graves prirent une expression plus douce; elle parut oublier son chagrin et ses souffrances, et s'abandonna tout entière à l'impression que produisit sur son âme cette musique si belle, si sublime.

Elle venait de parcourir plusieurs pages d'un regard rapide, lorsque, posant ses deux mains sur les touches, elle se mit à jouer ces phrases courtes, simples, plaintives, entrecoupées, pour ainsi dire, de larmes et de sanglots, par lesquelles Gluck prélude à l'air d'Orphée : *Che faro senza Eurydice!* à cet air si plein de douleur et de volupté, d'amour et de plaintes touchantes.

Puis, de toute l'étendue de sa voix puissante, elle chanta : *Che faro senza Eurydice!* Et plus elle chantait, plus son visage rayonnait de joie et d'enthousiasme. Détachée du présent, elle s'absorbait dans l'art et y goûtait les consolations les plus saintes et les jouissances les plus délicieuses.

La porte s'ouvrit doucement derrière elle; elle ne l'entendit point. L'empereur parut sur le seuil, suivi de Matuschka. Elle ne s'en aperçut pas non plus; elle continuait de chanter, et son chant retentissait dans le silence de la pièce comme un céleste hymne d'amour.

L'empereur s'était arrêté un moment pour écouter

Le Constitutionnel contient un article de M. Paulin Limayrac, ainsi conçu :

« La télégraphie privée nous a fait connaître les résolutions de l'Autriche et de la Prusse dans l'affaire des duchés. Le gouvernement danois a été invité à retirer, dans un bref délai, la constitution de novembre, faute de quoi le duché de Sleswig serait occupé, à titre de gage, par les deux grandes puissances allemandes. En ce moment même, les troupes de l'Autriche et de la Prusse sont en marche sur le Sleswig.

» On doit regretter que les cabinets de Vienne et de Berlin aient pris une semblable détermination. En présence de la situation qui est faite par le parti national danois au roi Christian IX, on ne conçoit pas qu'il ne lui ait été laissé qu'un délai aussi court pour accomplir un changement de cette importance.

» De plus, il est à craindre que l'attitude prise par l'Autriche et la Prusse, ne satisfasse personne. Cabinets et populations d'Allemagne, tous les organes de la presse le constatent, ne voient pas sans émotion qu'une résolution votée par la Diète à une si imposante majorité soit méconnue par les deux grandes puissances. A son tour, le Danemark se montre affecté des formes rigoureuses employées par les deux cabinets pour obtenir les concessions qu'ils demandent.

» Enfin, l'Europe qui voit, d'un côté, une pression plus vive et plus immédiate exercée par les grandes puissances allemandes, de l'autre côté, l'éventualité d'une résistance énergique, à laquelle le Danemark pourra être entraîné, l'Europe, disons-nous, ne doit-elle pas craindre que cette guerre qu'elle voudrait avant tout éviter ne devienne plus imminente? Après les preuves incontestables de modération et de prudence que l'Autriche et la Prusse ont données, au moment où la question dano-allemande venait d'être portée de nouveau devant la Diète germanique, il est difficile de comprendre leur conduite d'aujourd'hui. La nouvelle phase de la politique austro-prussienne diffère tellement de celle des premiers jours, que l'opinion se montre naturellement impatiente de connaître les causes du revirement qui s'est opéré à Berlin et à Vienne. »

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Cracovie, 20 janvier.
Le Dziennik continue de publier de soi-disant Adresses qui sont toutes des paraphrases des notes du prince Gortschakoff.
Le journal officiel contient également un rapport sur le combat important, livré le 6, par les Russes, au détachement Eytmonowicz, à Zelechow, dans le palatinat de Lublin.

Breslau, 20 janvier.
On lit dans la Gazette de Breslau :
Un nouveau convoi de 500 déportés a été expédié de Varsovie par le chemin de fer.
Un nouveau rescrit enjoint aux nobles et aux bourgeois de se pourvoir d'un permis spécial quand ils veulent s'éloigner de 20 verstes de leurs demeures. Les paysans et les juifs sont astreints à la même formalité, chaque fois qu'ils s'éloignent n'importe à quelle distance.
Les Russes ont pendu, à Woelawek quatre insurgés, parmi lesquels un allemand nommé Ludke.
Kiel, 20 janvier, après-midi.
Le bataillon saxon a reçu subitement un ordre de départ. Il sera demain à Tordorf et après-demain à Hahenwestent, pour la concentration de la brigade saxonne.
Les Autrichiens sont attendus, ici après-demain.
Kiel, 20 janvier (soir)
Le bruit court que les troupes saxonnes et hano-

Sa physionomie, d'abord railleuse et souriante, avait pris une expression sérieuse dès qu'il avait reconnu cette musique. D'un geste impérieux, il congédia la femme de chambre et referma la porte derrière elle avec une extrême précaution.

IV

— L'empereur et la Polonoise. —

La comtesse chantait toujours, sans entendre l'empereur qui s'approchait, l'épais tapis amortissait le bruit de ses pas.
Debout au milieu de la pièce, la main droite appuyée sur la table, Joseph écoutait, et l'émotion se peignait de plus en plus sur sa physionomie, et l'éclat de ses grands yeux bleus allait s'adoucisant.
C'est qu'aussi les accents de la comtesse devenaient de plus en plus passionnés, de plus en plus saisissants; sa voix, tout à l'heure si forte et si sonore, parut tout à coup étouffée par les soupirs et par les larmes; ses doigts quittèrent les touches, sa tête s'inclina avec mélancolie, et, appuyant le front sur son cahier de musique, elle pleura amèrement.
Une larme brillait aussi dans l'œil de l'empereur; mais il la sécha d'un air contrarié et s'approchant rapidement de la chanteuse.
— Madame la comtesse, dit-il d'une voix douce et attendrie, j'ai bien pu me permettre d'écouter votre chant; mais Dieu seul a le droit de voir vos larmes.
— Elle tressaillit, se leva brusquement et tourna son visage vers l'empereur.
— Quoi! c'est vous! s'écria-t-il. La comtesse Wielopolska et la dame qui m'a jeté un si beau bouquet et qui a chanté au concert, ne sont qu'une seule et même personne! Je vous remercie de m'avoir fait enfin vous rencontrer, car je vous ai cherchée, je l'avoue sans peine.

vriennes vont être rappelées de leurs positions actuelles et concentrées à Altona, afin de laisser le passage libre aux Prussiens et aux Autrichiens. L'émotion est fort vive dans le pays. La température est plus douce et le dégel se fait.

Rome, 21 janvier.
Le Journal de Rome annonce que le Denier de St. Pierre a produit 35,483,580 francs, dont 3,222,780 francs reçus depuis le mois d'août 1863.

Turin, 20 janvier.
L'éminent professeur Plana est mort ce matin.
La chambre a continué, aujourd'hui, la discussion du projet de loi sur les pensions des fonctionnaires civils.

Madrid, 20 janvier.
Le nouveau ministre de l'intérieur vient d'adresser aux gouverneurs des provinces des instructions dans lesquelles il recommande le respect des opinions constitutionnelles, la moralité dans l'administration et la vigilance pour prévenir toute tentative contre l'ordre public.

Bruxelles, 20 janvier.
M. Deschamps, un des chefs de la droite, a été appelé au Palais. Le bruit court qu'il demande la dissolution de la chambre.

La Chambre s'est ajournée; son ordre du jour était épuisé.

La lettre tronquée de Mazzini est ainsi conçue :

« Monsieur,
» Des accusations de toute nature, depuis l'arrestation à Paris de quatre Italiens accusés d'attentat contre Louis Napoléon, ont été entassées sur moi par les organes du gouvernement français, et répétées par la presse anglaise.
» Ce fut toujours mon habitude bien connue de ne pas discuter les accusations dirigées contre moi par des ennemis avoués.

» Cédant toutefois aux sollicitations d'amis anglais que j'aime, je déclare :
» Que jamais je n'ai poussé personne à tuer Louis Napoléon;
» Que je n'ai jamais donné à aucun homme de bombes, de cannes à fusil, de revolvers ou de poignards dans ce but;
» Que Trabuco, Imperatori et Saglio me sont entièrement inconnus;
» Que, par conséquent, la réunion convoquée à Lugano, le grade absurde de sous-lieutenant donné à Imperatori dans une brigade de quatre hommes, et le cadeau de photographies à ces hommes, sont des faussetés absolues.
» Que mes photographies, avec mon autographe au bas, se vendent au profit du Fonds d'émancipation de Venise, au bureau de l'Unita italiana, à Milan et ailleurs;
» Qu'aucune lettre, avec ou sans argent, n'a jamais été adressée par moi à Greco, à Paris;
» Greco, je le connais. Des centaines, je pourrais dire des milliers de jeunes gens appartenant à notre parti national de l'action me sont connus.
» Greco est un patriote enthousiaste qui a pris une part active aux entreprises de 1860 et de 1861 dans le midi de l'Italie, et comme tel, il s'est trouvé en contact avec moi. Toute note écrite par moi en sa possession, s'il en a, doit néanmoins remonter à neuf ou dix mois au moins en arrière. MAZZINI »

Voici le manifeste du général Garibaldi, dont dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Caprera, janvier.
« Les événements se pressent; si l'année 63 a fini laissant derrière elle les traces honteuses de l'égoïsme et des discordes, la nouvelle s'inaugure par d'autres promesses. Dans l'agitation des peuples opprimés, dans les craintes du despotisme qui feint de s'incliner devant le droit, dans les luttes titaniques de la Pologne indomptée et encore debout, dans l'embarras même de la diplomatie, partout enfin surgissent des présages d'événements prochains. Je suis convaincu qu'ils décideront du salut de l'Italie, et qu'ils seront l'occasion depuis si longtemps désirée de réaliser ses vœux, si l'élément libéral ne se contente pas d'invoquer le lendemain dans l'inerte expectative du mieux, mais s'il est prêt et uni. La démocratie italienne qui dans son sein comprend tout patriotisme militant pour l'unité contestée,

— Oh! Votre Majesté m'a cherché! dit la comtesse avec un sourire mélancolique; c'est-à-dire que Votre Majesté est toujours prête à consoler le malheur et à compatir à la souffrance.
— Vous avez donc besoin de consolations? demanda vivement Joseph.
— Sire, je suis Polonoise.
— Et la famille Wielopolski est une des plus riches et des plus considérées de la Pologne.
— Les soldats Russes ont brûlé nos châteaux, ravagé nos champs et traîné en Sibérie ceux de nos paysans qu'ils n'ont pas égorgé ou fait périr sous le knout.
— Si je ne me trompe, un comte Wielopolski était favori du roi de Pologne, reprit l'empereur, dont les yeux s'étaient voilés.
— C'était mon mari, sire, répondit-elle gravement. Il croyait à la fidélité du roi à son pays et à son peuple; reconnaissant son erreur, il s'est donné la mort dans la Vistule, et son corps n'a pas été retrouvé.
Pauvre comtesse! Et n'aviez-vous point d'autres parents?
— Sire, j'avais encore mon père et trois frères.
— Vous ne les avez plus?
— Non, sire; mes trois frères ont péri sur le champ de bataille de Bar; mon père a été exilé en Sibérie, et Dieu veuille qu'il soit mort aussi!
L'empereur lui tendit les deux mains avec un regard d'une merveilleuse expression de douceur.
— Je vous remercie d'avoir songé à moi dans votre infortune, dit-il avec douceur. Faites-moi connaître vos vœux pour l'avenir, que je sache en quoi je puis vous être utile.
— Sire! je n'ai plus de plans. La vie m'apparaît si sombre, que je ferais bien les yeux pour ne pas la voir; mais...
— Mais?

doit se persuader qu'il ne suffit pas d'être nombreuse, jeune, confiante, mais qu'il importe surtout qu'elle soit organisée et disciplinée. Je n'ai pas cru pouvoir mieux pourvoir à ce besoin qu'en faisant choix d'une phalange d'élite d'amis et avec eux j'ai constitué un comité central unitaire. Le nom définit le but: recueillir les ressources pécuniaires, surtout avec la collecte dont j'ai pris l'initiative; disposer les esprits à la concorde, au sacrifice et au devoir, tout cela à la sainte fin de la délivrance nationale et de l'assistance fraternelle aux provinces esclavées au jour désiré des batailles: voilà son mandat, elle n'en a pas d'autres. Si la réaction, aussi tenace qu'astucieuse dans ses desseins, conspire contre l'unité de la patrie: si celle-ci est menacée par les erreurs de la politique gouvernementale contre laquelle j'ai protesté parce qu'elle m'a paru oublieuse des intérêts et de la volonté nationale, le devoir de l'abnégation devient forcément plus urgent, plus sacré pour les libéraux. Aussi, loin d'être, dans de vaines et peut-être dangereuses agitations, l'énergie indomptée de leur patriotisme, qu'ils la gardent entière pour les jours où l'unique moyen de salut sera la coopération de tous les bons citoyens à l'assistance des frères opprimés par l'étranger. En conséquence, j'invite les amis et les sociétés existantes et tous les Italiens qui dédaignent de demeurer spectateurs passifs du grand drame qui décide de leurs existences et de leurs droits à se grouper autour de ce centre unique, à reconnaître son autorité et à regarder comme miennes les instructions émanant de ce comité ou de ses délégués. J'invite aussi la presse libérale à prêter aux actes du comité le concours de sa publicité. Au nom de tout le comité et au mien, le citoyen bien méritant Benedetto Cairoli signera les actes. Tel est encore une fois le faisceau romain que je demande aux Italiens. Puisse leur cœur comprendre la portée de mes intentions.

Signé: G. GARIBALDI.
(Diritto.)

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral, en date du 21 décembre 1863, l'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1863, dans le département, demeure fixé comme il suit :

- Arrondissement de Cahors.
- Le 15 février 1864, à onze heures très-précises du matin, le canton de Catus, à la mairie de Catus;
 - Le 16, à la même heure, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals;
 - Le 17, à la même heure, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque;
 - Le 18, à la même heure, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech;
 - Le 19, à la même heure, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry;
 - Le 20, à la même heure, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès;
 - Le 22, à la même heure, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne;
 - Le 23, à la même heure, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque;
 - Le 24, à la même heure, le canton de Castelnaud-Montriat, à la mairie de Castelnaud-Montriat;
 - Le 25, à la même heure, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq;
 - Le 26, à la même heure, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors;
 - Le 27, au même lieu à la même heure, le canton de Cahors (Sud).

- Arrondissement de Figeac.
- Le 15 février, à dix heures très-précises du matin, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc;
 - Le 16, à la même heure, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon;
 - Le 17, à la même heure, le canton de Lacapelle-Marival, à la mairie de Lacapelle-Marival;
 - Le 18, à onze heures très-précises du matin, le canton de Bretenoux, au prétoire de Bretenoux;
 - Le 19, à la même heure, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré;
 - Le 20, à la même heure, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière;
 - Le 22 février, à dix heures très-précises du matin, le canton de Figeac (est), à la mairie de Figeac;
 - Le 23, au même lieu et à la même heure, le canton

— Mais alors, sire, je ne verrais plus non plus celui qui a promis à ma patrie secours et appui! s'écria-t-elle avec exaltation, en tombant à genoux et en élevant ses mains jointes vers l'empereur d'un air suppliant.
Joseph se pencha vers elle et lui tendit la main.
— Relevez-vous, comtesse, dit-il avec bienveillance. Il ne s'agit pas à votre beauté de s'humilier devant moi.
— Oh! sire, laissez-moi à genoux! s'écria-t-elle fondant en larmes. Laissez-moi implorer dans cette attitude votre grâce et votre pitié, non pas pour moi, mais pour ma patrie. Grâce, sire, grâce pour la Pologne, qui mourra si l'Autriche ne l'assiste; grâce pour les confédérés, qui n'ont commis d'autre crime que de défendre leurs biens les plus sacrés, leur liberté et leur croyance, et qu'on traque aujourd'hui comme des bêtes fauves. Oh! sire, bientôt ils seront tous, comme moi, sans une place pour reposer leur tête; bientôt ils en seront réduits à l'esclavage ou au suicide. Pitié, sire, pitié! Nos plaintes s'élèvent en vain vers Dieu! puissent elles parvenir à l'oreille de l'empereur d'Autriche!
— J'ai promis, à Eperies, aide et protection aux confédérés, dit Joseph d'un ton grave; je leur ai promis l'appui de Marie-Thérèse; je leur ai assuré que la cour de Vienne recevrait solennellement un envoyé de la confédération. Je n'oublierai jamais ma promesse; il n'était pas même nécessaire de me la rappeler par votre bouquet. Et maintenant, comtesse, relevez-vous; puisse-je un jour relever votre patrie comme je vous relève vous-même en ce moment! Supposez toujours chez moi la bonne volonté, car nous avons un ennemi commun, et ce n'est pas ma faute si je n'attends pas dès à présent, les armes à la main, cet ennemi qui, de Moscou, menace toute l'Europe. Mais que voulez-vous? moi qu'on nomme l'empereur, moi contraint de porter le pompeux

- de Figeac (ouest).
- Arrondissement de Gourdon.
- Le 15 février, à dix heures très-précises du matin, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac;
 - Le 16, à la même heure, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac;
 - Le 17, à une heure très-précise du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon;
 - Le 18, à onze heures très-précises du matin, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain;
 - Le 19, à une heure très-précise du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat;
 - Le 20, à onze heures très-précises du matin, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat;
 - Le 22, à deux heures très-précises du soir, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac;
 - Le 23, à onze heures très-précises du matin, le canton de Martel, à la mairie de Martel;
 - Le 24, à la même heure, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac.

Par arrêté préfectoral, en date du 19 du courant, les sieurs Devic (Léon), à Camboulan; Delponget (Pierre), à Luzech, et Masbou (Jean-Adrien), de Cadrieu, tous trois exclusifs de 3^e classe, sont élevés à la 2^e classe, à partir du 1^{er} janvier 1864.

Il y a, depuis lundi, grand empressement à la Recette générale, pour l'emprunt de 300 millions. Le nombre des souscripteurs s'élevait aujourd'hui, à 3 heures, à 1,105, pour Cahors seulement.

Un nouvel avis, émanant de l'administration générale des postes, rappelle au commerce que :

- 1^o La dimension des imprimés, papiers d'affaires, échantillons d'étoffe sur carte, ne doit pas excéder 45 centimètres; celles des autres échantillons, 25 centimètres.
- 2^o Les imprimés et papiers d'affaires, ou de commerce sont expédiés sous bandes mobiles, couvrant au plus le tiers de la surface du paquet, maintenues, au besoin, par un lien facile à dénouer;
- 3^o Les échantillons sont expédiés sous bandes mobiles ou insérés dans des sacs en toile ou en papier, ou dans des boîtes ou étuis fermés avec des ficelles faciles à dénouer;
- 4^o Les échantillons doivent porter sur la suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur;
- 5^o Le poids des imprimés et paquets d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons, 300 grammes;
- 6^o Sont exclus du service, les échantillons soumis aux droits de douane ou d'octroi, ou ceux susceptibles de salir les correspondances ou d'en compromettre la sûreté;
- 7^o Les imprimés, échantillons et papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, ne doivent contenir aucune lettre, ni porter aucune note pouvant tenir lieu de correspondance.

Une circulaire, émanant du ministère de la guerre, rappelle aux jeunes soldats de la deuxième portion du contingent qu'il est inutile pour eux de demander aucune permission de mariage pendant la durée du temps qu'ils doivent au service militaire, ces demandes devant être considérées comme non avenues et rigoureusement refusées.

Dans la soirée de samedi, 16 du courant, un vol d'une somme de 111 fr. était commis avec les circonstances d'escalade et d'effraction, au

fardeau d'un manteau de pourpre, je n'en suis pas moins entravé dans toutes mes démarches, dans tous mes desirs; la couronne repose sur la tête de ma mère, et l'ombre seule en tombe sur la mienne. Vous voyez que je vous parle sans détours; mais nous avons fait connaissance d'une façon exceptionnelle; que toute notre entrevue ait donc un caractère particulier. Vos larmes et vos chants ont parlé à mon cœur; car, pour mon malheur, j'ai encore un cœur, et parfois il me fait bien souffrir. L'air que vous avez si admirablement chanté tout à l'heure m'a rappelé le temps le plus beau, le plus délicieux de ma vie, un temps où je n'étais pas encore empereur, mais un jeune homme gai et dispos, à qui le monde apparaissait pour la première fois sous le jour radieux de l'amour et du bonheur... Ah! tenez, comtesse, vous m'avez rendu sentimental, et je vous tiens le langage d'une jeune fille parlant de son premier amour. Mais vous me le pardonnez, car vous êtes femme, et conséquemment vous comprenez l'amour.
Elle secoua lentement et fièrement la tête.
— Je ne comprends point l'amour, sire, car je ne l'ai jamais connu.
— Vous n'avez jamais connu l'amour? répéta Joseph en la regardant avec surprise. Et votre mari?
— On me le fit épouser comme on fit épouser le roi Stanislas à la république de Pologne; on m'ordonna de l'accepter pour mari.
— Et votre cœur demeura républicain et ne voulut point reconnaître de roi?
— Sire, je n'avais pas rencontré jusqu'ici d'homme que mon cœur jugeât digne de devenir mon roi.
— Ah! vous avez un cœur bien fier! Heureux celui qui parviendra un jour à le subjugué et à s'en rendre maître!
La suite au prochain numéro.

domicile du sieur Rigal, du village de Montplaisir, canton de Sauzet.

Dans la nuit du 22 au 23, le même individu s'introduisit chez le sieur Cornuil, du village de Bruel, commune de Rouffiac, et volait du fil, du chanvre et du linge pour une valeur de 20 fr.

L'auteur des deux vols n'a pas tardé de tomber entre les mains de la justice.

On nous écrit de Castelnau, le 23 janvier.
« Monsieur le Rédacteur,

» Sensible aux éloges de l'administration, je poursuis et, j'ose vous le dire, avec plein succès, l'œuvre entreprise, dans l'intérêt des masses.

» On se demande comment je puis donner le pain à 21 cent. le kilog. Le voici Monsieur : Sur la place de Montauban, où je me trouvais il y a un mois environ, je fus étonné de voir le pain se vendre 21 cent. le kilog., tandis qu'à Castelnau son prix était bien supérieur quoique sa fabrication laissât bien plus à désirer. Je traitai aussitôt avec un boulanger de Montauban, et chaque semaine je reçois et débite en moyenne 1,700 kilog. de pain que je livre, malgré les frais de port, à 21 cent. à nos populations.

» Sans doute, Monsieur, cette initiative m'a valu quelques dénigrations; mais que m'importe, pourvu que les classes laborieuses y trouvent leur bénéfice. — Je suis heureux de vous apprendre, Monsieur, que j'ai trouvé dans cette circonstance le concours le plus dévoué chez M. Maury, ancien gendarme, décoré de la médaille militaire auquel, je n'hésite pas à l'avouer, je dois en grande partie le succès de mon entreprise.

» J'ai bien l'honneur, etc.,
« DELON, négociant. »

Théâtre de Cahors

Demain, dimanche, 24 janvier 1864.

LE BOSSU

Pièce en cinq actes et onze tableaux, par M. Paul Féval.

M. DECROZE remplira le rôle de Lagardère.

Les bureaux s'ouvriront à sept heures. — On commencera à sept heures et demie.

M. Roux, qui a fait reprendre à la foule le chemin du théâtre, sait employer les meilleurs moyens de le retenir.

Nous voyons avec plaisir qu'il met à l'étude : *Jean Baudry*, un des succès littéraires du jour, et qu'il nous donne, demain dimanche, *Le Bossu*, une de ces pièces qui ont fait courir tout Paris. Cette œuvre remarquable de M. P. Féval est en 5 actes et onze tableaux; mais l'administration a prouvé, dimanche, qu'elle sait, au besoin, se passer d'entr'actes.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Le public est prévenu qu'il va être procédé à l'adjudication des services de transport des dépêches de Gramat à Cahors, — de la station de Libos à Cahors (deux ordinaires, le premier par Castelfranc, le deuxième par Luzzech), — et de Montauban à Cahors.

Les soumissions seront reçues, du 22 janvier au 3 février, à quatre heures du soir, dans les bureaux des postes de Cahors, Gramat, Labastide-Murat et Pélaçoy pour le premier; — de Cahors, Puy-l'Evêque et Fumel pour le deuxième; — de Cahors, Lalbenque, Causade, Puylaroque et Montauban pour le troisième.

Le 17 du courant, vers le milieu de la nuit, le feu prenait à trois granges contiguës du village de Bezet, commune de Cornac, et les consumait malgré les prompts secours des habitants.

71 bêtes à laine, une certaine quantité de foin, de paille et de blé ont été la proie des flammes. On évalue la perte à 2997 fr.

Un des bâtiments seulement, celui du sieur Préjat, était assuré à la compagnie la France, pour une somme de 1,000 francs. Sa part de perte est de 1,547 fr.

On pense généralement que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

Mgr l'évêque d'Evreux vient d'adresser aux évêques de France la circulaire suivante :

Evreux, le 24 décembre 1863.

Monseigneur,

Une brochure ayant pour titre : *Réhabilitation du Desservant*, et qui traite une question de discipline ecclésiastique, a été publiée par un prêtre de mon diocèse, sans l'autorisation préalable de l'ordinaire, exigée par un décret du Conseil provincial de Rouen, et par l'article 40 des statuts du diocèse d'Evreux.

Comme cette brochure soutient en outre des assertions que je déclare fausses, en droit; fausses, injustes et injurieuses à l'épiscopat

français, en fait; j'en ai défendu la circulation, je l'ai condamnée, et j'ai soumis ma décision au Saint-Siège.

J'ai exigé, en même temps, de l'auteur un acte de soumission et d'excuse, qui ne m'a pas été refusé.

Sachant, Monseigneur, que l'imprimé dont s'agit vous a été adressé, je m'empresse de faire connaître à Votre Grandeur la mesure que j'ai prise et son premier résultat.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments respectueux.

† JEAN, évêque d'Evreux.

On travaille, dit-on, au ministère de l'instruction publique, à modifier les épreuves des deux baccalauréats. Les épreuves écrites seraient dorénavant plus nombreuses.

Le tribunal de Montbéliard, dans une de ses dernières audiences de police correctionnelle, vient de rendre un jugement auquel il importe de donner de la publicité, dans l'intérêt des voyageurs qui circulent en voiture sur nos grandes routes. Celles-ci sont trop souvent considérées par les rouliers, les charretiers, les grands-valliers, comme une propriété sur laquelle ils s'arrogent un droit absolu; ils s'installent en souverains au milieu de nos chaussées, et ils n'y cèdent pas un pouce de leur terrain.

Confiants sur la solidité de leurs pesants charriots, ils ne craignent pas d'accrocher les voitures légères qu'ils rencontrent, dussent-ils les briser en les renversant. La loi sur la police du roulage a beau être formelle et sévère, ils en bravent les prescriptions aussi bien que la justice et le bon sens.

C'est contre ces dispositions dangereuses que vient de protester le tribunal de Montbéliard, en condamnant le sieur Georges Bouteiller, voiturier à Colombier-Fontaine, à six jours de prison, à 25 fr. d'amende et aux frais du procès, pour avoir par sa faute, le 6 novembre dernier, sur la route de Montbéliard à Voujaucourt, heurté, renversé et brisé une voiture dont la chute aurait occasionné un grave accident.

AVIS.

Madame veuve Lagarrigue, a l'honneur de prévenir le public que M. Bouyssou, n'a jamais été son liquidateur pour la vente des bois. Elle continue aujourd'hui, comme par le passé, le commerce des bois de construction de toute nature, et de toute qualité. En raison de la baisse des bois du Nord, elle vend cette marchandise, à cinq pour cent au-dessous du cours actuel.

1864

CALENDRIER DU LOT

EN VENTE

Chez M^{me} RICHARD, M. CAMETTE, M. BOURION et chez tous les libraires du département.

Ce Calendrier a été revu avec la plus grande attention. Nous croyons, aujourd'hui, pouvoir le livrer au public exempt d'inexactitudes.

Les ADRESSES des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département s'y trouvent placées par ordre. — Ces Adresses, si utiles au commerce, puisées par nous CHAQUE ANNÉE à l'unique source où on peut les avoir, sont fidèlement imprimées.

Les foires des départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne se trouvent dans ce Calendrier.

Pour la chronique locale : A. LATYOU.

Paris

22 janvier.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin au palais des Tuileries sous la présidence de l'Empereur.

— On estimait hier au soir que l'Emprunt national de 300 millions était à peu près souscrit rien que par le département de la Seine en comprenant les grosses demandes de coupons faites par les banquiers.

— La discussion de l'Adresse a continué aujourd'hui au Corps législatif. On pense que, vu l'importance des questions qui restent encore à examiner, l'ensemble du projet ne pourra pas être voté avant une douzaine de jours.

— Il se confirme que l'archiduc Maximilien d'Autriche, accompagné de l'archiduchesse, viendra passer quelques jours à Paris avant de s'embarquer pour le Mexique. LL. AA. II. seraient attendues dans les premiers jours de février. On prépare le pavillon de Flore, aux Tuileries, pour les recevoir.

— Il a été célébré hier, 21 janvier, dans plusieurs églises de Paris, des services com-

mémoratifs à l'occasion de la mort de Louis XVI.

— Les funérailles de l'amiral Hamelin ont eu lieu hier avec une grande solennité, au milieu d'un concours considérable de notabilités militaires et civiles.

On dit que Mgr Bonnechose sera admis comme sénateur à une des premières séances du Luxembourg.

On assure que l'Archiduc Maximilien viendra à Paris avec le titre d'Empereur, et qu'il sera reçu avec les honneurs dus au rang suprême.

Pour extrait : A. LATYOU.

Nouvelles Étrangères

ESPAGNE.

Le président du Conseil des ministres a déclaré aux Cortès que le gouvernement appartenait au parti doctrinaire historique espagnol, et qu'il en serait ainsi tant qu'il existerait des partis politiques ne reconnaissant pas la Constitution, le Trône et la dynastie. Le président du Conseil a ajouté qu'il fallait de la tolérance dans les rapports des partis constitutionnels pour l'exercice de la prérogative royale.

— Le vapeur Espana est arrivé à Cadix, avec des nouvelles de la Havane, du 30 décembre, et de San-Domingo du 5 janvier. Les insurgés ont été battus à Puerto-Plata, à Jacbita, à Lamasa et à Azua par les généraux Santana, Vargas, Hungrix et Gandara.

Le vapeur Leon a capturé sans coups férir une goëlette anglaise chargée de munitions pour les insurgés.

ITALIE.

M. Crispi a annoncé, aujourd'hui, à la chambre qu'il se proposait d'adresser une interpellation au ministère relativement aux quatre italiens arrêtés à Paris. M. Crispi a déclaré qu'aucun de ces individus n'avait fait partie de l'expédition de Marsala avec Garibaldi.

La nouvelle donnée par l'Europe, que M. Nigra ait sollicité auprès de Drouyn de Lhuys le secours de la France contre l'Autriche, est totalement controuvé.

— On mande de Turin que l'un des quatre Italiens arrêtés à Paris porte le même nom qu'un individu arrêté il y a quelque temps à Gènes, sous la prévention d'avoir assassiné un notaire, puis relâché faute de preuves.

POLOGNE.

Le 3 janvier, deux détachements polonais, escortant un grand transport d'armes ont été attaqués par des forces supérieures, à Puchaszyn, dans le palatinat de Lublin. Après une lutte acharnée, les russes, mis en fuite, laissèrent 60 morts sur le champ de bataille.

AUTRICHE.

Vienne, 19 janvier. — L'Empereur a passé, hier, en revue les troupes destinées à se rendre en Sleswig. Dans une allocution adressée au corps d'officiers, l'Empereur a insisté sur une bonne entente avec les troupes prussiennes. Le départ des troupes commence aujourd'hui.

— L'Autriche et la Prusse ont fait, aujourd'hui, dans une séance extraordinaire de la diète, des déclarations tendant à tranquilliser l'Allemagne. Elles ont dit qu'elles n'entendaient nullement empêcher l'action des troupes fédérales et des commissaires fédéraux, mais qu'elles désiraient seulement faire traverser à leurs troupes le Holstein.

Cette demande a été renvoyée à la commission.

ÉTATS-UNIS.

Les confédérés déploient une grande activité. Leurs forces, entourent la Virginie occidentale. Poterstay a mis les fédéraux en déroute.

Les confédérés ont pris 300 fédéraux à Jonesville. De nombreuses troupes fédérales gardent Baltimore et le chemin de fer de l'Ohio. Ces troupes ont attaqué le corps confédéré commandé par Imboden, mais elles ont été repoussées.

Une autre expédition secrète a quitté la Nouvelle-Orléans; elle est probablement dirigée contre Mobile.

Pour extrait : A. LATYOU.

NOTION GÉNÉRALE SUR LE SERVICE DES POSTES.

(Suite)

Lettres pour les colonies et l'étranger.

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste; ils se trouvent aussi dans l'Annuaire des Postes, et dans un tarif dont la vente aux particuliers est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte, soit en numéraire aux guichets des bureaux et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non affranchies, et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Lettres de et pour les armées à l'étranger.

Les lettres de l'intérieur de l'Empire pour les armées françaises à l'étranger, et réciproquement, ne supportent que la taxe de direction à destination, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français. Les lettres des armées françaises à l'étranger pour l'intérieur de l'Empire doivent être déposées dans les bureaux de poste militaires français, à l'exclusion des bureaux de poste civils des pays où se trouvent les armées. Il n'est pas reçu de lettres chargées contenant des valeurs déclarées ni de valeurs cotées à destination de l'étranger et des armées à l'extérieur de l'Empire.

Chiffres taxes.

Les chiffres-taxes sont de petites étiquettes imprimées

représentant chacune une valeur de 45 centimes à percevoir. Toute lettre non affranchie, née et distribuée dans la circonscription d'un bureau de poste doit être revêtue d'un nombre de chiffres-taxes équivalant à la taxe exigible. Les chiffres-taxes sont toujours apposés d'avance par les agents des postes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie susdésignée, non revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'administration.

Imprimés, Échantillons, Papiers de commerce ou d'affaires.

Ces objets doivent toujours être affranchis d'avance; leur taxe est réglée à prix réduits, conformément aux tarifs ci-contre.

Le poids des imprimés et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons 300 grammes.

La dimension des imprimés, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte, ne doit pas excéder 45 centimètres, celle des autres échantillons, 25 centimètres.

Les imprimés et papiers d'affaires ou de commerce sont expédiés sous bande mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet et maintenues, au besoin, par un lien facile à dénouer.

Les échantillons sont expédiés sous bandes mobiles ou insérés dans des sacs de toile ou en papier, ou dans des boîtes ou étuis fermés avec des ficelles faciles à dénouer.

Les échantillons doivent porter sur la suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Sont exclus du service les échantillons soumis aux droits de douane ou d'octroi et ceux qui sont susceptibles de salir les correspondances ou d'en compromettre la sûreté.

Les imprimés, échantillons et papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, ne doivent contenir aucune lettre ni porter aucune note pouvant tenir lieu de correspondance.

Non-affranchissement ou insuffisance d'affranchissement.

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés ci-dessus, sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés, en sus de cet affranchissement, d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Dans ces circonstances, le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de paiement. (Loi du 20 mai 1834).

Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est-à-dire lorsque deux avis sont imprimés sur la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquitter une double taxe d'affranchissement, ainsi que tous les autres avis, circulaires, etc; sous peine d'être taxés au triple de l'insuffisance de leur affranchissement.

Pour extrait : A. LATYOU

Faits divers.

Encore un ballon monstre. — Le ballon le Colosse, où travaillent journellement quatre-vingts ouvriers, sous la direction de M. Eugène Godard, n'a aucune prétention aux voyages, avec ou sans le secours de poteaux. Il a pour but de venir en aide aux observations de la science, et d'être un puissant auxiliaire dans certaines opérations militaires, lorsqu'il importe, par exemple, de bien déterminer la position de l'ennemi. M. Godard, grâce à quelques perfectionnements espère également pouvoir obtenir à des hauteurs déterminées une immobilité presque complète et se prolongeant assez longtemps pour permettre à l'art photographique de s'exercer dans d'aussi bonnes conditions que possible.

Le ballon le Colosse aura un cubage de 14,000 mètres cubes, c'est-à-dire qu'il aura deux fois et demie la grandeur du Géant, lequel, après avoir écrasé de sa supériorité le ballon des fêtes officielles, va se trouver effacé à son tour. Ce que c'est pourtant que de nous!

Il sera gonflé non point par le gaz, mais par l'air chaud ou dilaté. C'est tout à fait le système des montgolfières, moins le danger qu'il présentait, puisque M. Eugène Godard est parvenu à isoler complètement le foyer.

Le nouveau ballon est construit en toile cretonne doublée, dont la solidité sera augmentée par un trillage de fortes liserés cousus à l'étoffe. Il sera enjolivé de diverses peintures allégoriques.

La première expérience publique aura lieu au Champ-de-Mars dans le courant de mois prochain.

— Le nommé Joseph Cuq, fusilier au 100^e de ligne, qui était accusé d'avoir déserté et passé dans les rangs de l'armée russe à Sébastopol, le 16 juin 1855, a comparu devant le 2^e Conseil de guerre présidé par M. de Féru-sac, colonel du 52^e de ligne. Après de longs débats qui ont occupé les audiences des 14 et 15 courant, et dans lesquels le Conseil a entendu de nombreux témoins tant à charge qu'à décharge, Cuq a été déclaré coupable du crime de désertion devant l'ennemi, et a été condamné à la peine de mort. L'instruction n'ayant pas établi d'une manière complète que Cuq eût livré aux Russes le secret de l'attaque du 18 juin, ce chef de prévention avait été écarté et la poursuite ne retenait plus que le fait de désertion en temps de guerre.

La Société des Moteurs-Lenior a concédé le monopole de ses machines à la Compagnie du Gaz de Dunkerque, pour la ville de Dun-

kerque. Chaque jour de nouveaux traités de même nature viennent étendre le champ des opérations de la Compagnie, en même temps que les applications de ce moteur, si peu encombrant, si facile à employer, se multiplient dans toutes les industries.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelait, à si juste titre, un remède bête, un magnétique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.
Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.
M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

Dans sa dernière séance, l'académie des sciences a reçu une intéressante communication.

M. Lucien Bardon, de Poitiers, est parvenu à fabriquer les papiers avec toutes les matières appartenant au règne végétal. Il en fait avec des écorces, avec des fibres... Il avait adressé à l'académie un album complet composé des échantillons de ses usines. Toutes les variétés y étaient représentées et elles paraissent se prêter aux usages les plus différents. « On n'aura plus à recourir à l'emploi du chiffon, dit M. Flouréns. » Quand on songe aux difficultés que l'on éprouve à se procurer cette matière première, on ne peut que se féliciter des succès obtenus par M. Bardon.

Pour extrait : A. LAYTOU.
Le Docteur Jozen vient de mettre en vente un nouvel ouvrage : *D'une cause peu connue d'épuisement prématuré*, impatientement attendu par les personnes qui possèdent son Traité pratique des maladies des voies urinaires. Ce livre contient des considérations importantes sur l'éducation de la jeunesse, et sur les problèmes du mariage et de la population.
— A l'usage des gens du monde.

La délicieuse *Revalésière* Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangement, des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, vent, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26, place Vendôme, Paris, et chez M. Bergerol, pharmacien, à Cahors, et les premiers pharmaciens et épiciers de province.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.
Les vins sont dans la même position ; les arrivages sont très-nombreux par eau et par les voies ferrées, mais le mouvement d'affaires est momentanément suspendu.

Dans le Midi, les transactions sur les vins ont perdu momentanément de leur importance. Malgré le vide qui existe déjà dans beaucoup de celliers, il est possible que les affaires présenteront encore un grand intérêt pour les propriétaires qui ont résisté à accepter les offres faites au sortir des vendanges.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

BULLETIN FINANCIER.
BOURSE DE PARIS.
21 janvier 1864.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 35	» 05	»
4 1/2 pour 100	95 10	» 20	»

22 janvier.

3 pour 100	66 25	»	» 10
4 1/2 pour 100	94 90	»	» 20

23 janvier.

3 pour 100	66 40	» 15	»
4 1/2 pour 100	95	» 10	»

Marché aux grains. — Samedi, 23 janvier 1864.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment ..	450	82	18' 47	78 k. 240
Maïs	425	26	12' 72	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
22 janvier. Bican (Baptiste), rue Coin-de-Lastié.
22 — Marty (Pétronille-Elisabeth), rue des Soubirous.
22 — Pezet (Baptiste), à la Peyre-Quillade.

Décès.
20 — Escorbac (Magdeleine), sans prof. 36 ans, célibataire, hospice.
21 — Ginière (Jean-Louis), cultivateur, 56 ans, aux Hortes.
23 — Second (Jean), cultivateur, 40 ans, rue Donzelle.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Jugement d'Expropriation

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

NAPOLÉON par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

La première chambre du tribunal de première instance de l'arrondissement de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du vingt-et-un décembre mil huit cent soixante-trois.

En audience publique tenue par Messieurs, Dardenne, président, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur,

Izarn, } juges,
de Flaujac, }
De Calmels Puntis, procureur impérial et Roques, greffier en chef.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié à Cahors, agissant pour et au nom de l'administration municipale de la commune de Limogne. Monsieur le Procureur impérial.

Et des sieurs Roques (Louis-Alexandre), cultivateur, et Vinel (François-Alexandre), maître de poste, tous deux domiciliés de la commune de Limogne.

Monsieur de Calmels Puntis, procureur impérial, a dit :

Qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot en date du dix-sept décembre mil huit cent soixante-trois, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains et édifices nécessaires pour l'établissement d'une promenade publique à Limogne, appartenant aux sus-nommés, qui ont refusé les offres qui leur ont été faites par le conseil municipal de cette commune.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre :

Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un :

Il requiert que les immeubles que les sus-nommés

refusent de céder, soient expropriés, qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury, et qu'il en soit nommé un autre pour le remplacer au besoin.

Attendu qu'il résulte d'un décret impérial, en date du trente juillet mil huit cent soixante-trois, qui déclare d'utilité publique, dans la commune de Limogne, l'agrandissement de la place publique, et autorise le Maire, agissant au nom de ladite commune, à acquiescer à l'amiable ou par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à cet agrandissement, qui appartiennent aux sieurs Roques (Louis-Alexandre) et Vinel (François-Alexandre) ;

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de monsieur le Préfet du département du Lot, en date du premier décembre mil huit cent soixante-trois, approuvé par monsieur le ministre de l'intérieur, le neuf du même mois, que les immeubles que les sus-nommés ont à céder à l'administration municipale pour l'agrandissement de la place publique, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique ;

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi pour arriver à ladite expropriation ont été régulièrement observées, que dès-lors il y a lieu de prononcer l'expropriation contre les sus-nommés qui ont refusé les offres qui leur ont été faites par l'administration municipale pour les terrains et édifices qu'ils peuvent avoir à céder.

Par ces motifs, le tribunal, disant droit aux dires et réquisitions de M. de Calmels Puntis, procureur impérial, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique :

1° De un are soixante-trois centiares de terre, appartenant au sieur Louis-Alexandre Roques, porté au plan cadastral de ladite commune de Limogne, sous le numéro 35.

2° Et de 15 un are vingt-trois centiares de terre et constructions diverses ; 2° et de vingt-huit centiares de terre appartenant, ces divers articles, au sieur François-Alexandre Vinel, et portés au plan cadastral de ladite commune de Limogne, sous les numéros 37 et 38 ; tous ces immeubles nécessaires pour l'agrandissement de la place publique de ladite commune de Limogne. Nomme monsieur de Flaujac, juge pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation, qui sera ultérieurement nommé, et monsieur Izarn, juge, pour le remplacer au besoin.

Signés : Dardenne, président, et Roques, greffier en chef.

Visé pour timbre et enregistré gratis, à Cahors, le huit janvier mil huit cent soixante-quatre, folio 116, case 3.

Signé : Ferras.

Mandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, à nos Procureurs généraux et à nos Procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique, et d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par monsieur le Président et par monsieur le Greffier.

Expédié, à Cahors, le dix-huit janvier mil huit cent soixante-quatre.

Signé : Roques, greffier.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ
Aux Fabriques de France
MAISON GREIL
A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénélon.
HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE
Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE
RIVIÈRE
à Cahors, rue de la Préfecture, n° 3
Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.
Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR
Le ROB végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France

Régisse Sanguinée
Contre les RHUMES, GASTRITES, CRAMPES et FAIBLESSES D'ESTOMAC. Mangée après les repas, c'est le digestif le plus efficace. — Un seul essai suffit pour s'en convaincre. — MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE NÎMES. — 75 centimes la boîte dans toutes les pharmacies.

AVIS
Tilburys à quatre ressorts..... 280
Jardinières à quatre ressorts..... 280
Petites voitures, bien finies..... 450
Tous genres de voitures dans les mêmes conditions de prix. Garantie d'un an.
S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, sellier, harnacheur, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE
SUR TOUTE SORTE D'ÉCLAIRAGE.
LAMPES ET HUILE
DE
PÉTROLE
LEPETIT J^{ne}
Rue de la Liberté, à Cahors.

La Pulvérisine d'Appert
le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infallible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin de 2 hect. 50. — Par 5 kilos, franco et payables à 3 mois ; au-dessous, suivi en remboursement. — A l'usine des Conserves alimentaires, rue de la Mare (Ménilmontant), 75, à Paris.

Luciline 50 p. % d'économie constatée par divers rapports. — Eclairage brillant, sans odeur ni danger, remplaçant avec avantage le gaz et l'huile dans les appartements, magasins, ateliers, églises, etc.
Economie de 2 à 300 % sur la bougie et la chandelle.
Lampes, bees et verres brevetés, S.G.D.G.
A. COHEN et C^{ie}, 66, rue Hauteville, Paris, fabricants et seuls possesseurs de ce produit. L'usurpation de leur marque de fabrique est poursuivie et condamnée.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur **PATERSON**
de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de **FAYARD**, de Lyon, seul propriétaire. — **Dépôts principaux** : New-York, ph. FOUGERA ; Londres, ph. WILCOX et C^{ie}, Oxford Street, 336, Paris, ph., rue Palestro, 29 ; à Cahors, VINEL, pharmacien.

TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES DES VOIES URINAIRES
et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 9^e édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil urinaire, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle ; illustré de **314 FIGURES D'ANATOMIE** par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli ; 2^e Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ suite d'abus précoces, d'excès ; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2^e édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison ; impuissance, stérilité. Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe ; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli ; Masson, Libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires. A l'usage de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

L'Eau de Léchelle pectorale qui rend de si grands services à la santé publique, guérit les MALADIES DE POITRINE, DE COEUR, D'ESTOMAC et D'INTESTINS ; elle combat avec efficacité les pertes, la chlorose, la phthisie, les diarrhées, l'appauvrissement du sang, le dépérissement organique et toutes hémorrhagies. — Honorée d'un Mémoire à l'Institut de France, elle est ordonnée dans tous les pays. — A Paris, chez l'auteur, 35, rue Lamartine, **Dolorifuge Léchelle** CONSERVATRICE DE L'ELECTRICITÉ NATURELLE. On la prescrit pour la guérison certaine des RHUMATISMES, fraîcheurs, GOUTTE, névralgies et toutes DOULEURS des ARTICULATIONS, soit aiguës ou chroniques. Vente chez Messieurs les pharmaciens de tous pays.

Le Temps
JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE
Le plus grand des Journaux de Paris
PARIS trois mois 43 fr.
DÉPARTEMENTS — — 46 fr.
Rédacteur en chef : **A. NEFFTZER**
ancien rédacteur en chef de la Presse.
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.
A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND, le Temps est le PLUS COMPLET et par conséquent le MOINS CHER de tous les journaux.
La politique du Temps est connue : elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans nulle acceptation de parti, de secte ni de coterie, et pleinement affranchie de toute sujétion politique ou financière. Elle peut se résumer en peu de mots : Non-intervention, développement des libertés intérieures, instruction, décentralisation.
La partie commerciale, si importante aujourd'hui, a été l'objet d'améliorations importantes. Elle comprend un service de dépêches télégraphiques commerciales, indiquant le jour même le mouvement des principales places de la France et de l'étranger. Pour cette partie, comme pour les correspondances politiques, le Temps s'est proposé pour modèle les grands journaux anglais et américains.
Le Temps publie tous les quinze jours une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P. JOIGNEAUX ; il publie également une CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURICE BLOCK, et une REVUE DES ARTS INDUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.
Par sa partie scientifique et par sa partie littéraire, le Temps se place au premier rang des journaux de Paris. Il suffit de citer les noms de DANIEL STERN, de MM. E. SCHERER, CH. DOLFUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc.
ROMAN EN COURS DE PUBLICATION
Les ENFANTS DU SIECLE, par M. A. Marc-Bayeux.
MM. les Abonnés recevront tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.
PRIMES GRATUITES
Chaque abonnement de trois mois, de six mois et d'un an, donne droit à 2, 4 et 8 volumes à choisir dans la COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE. Des numéros d'essai et des catalogues des primes gratuites seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROQUE
SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE
SANS ODEUR
NI SAVEUR, GARANTIE PURE.
Pêcheries au Nord de la Norvège.
SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.
Dépot chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.